



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

AVENANT N° 4 AU MARCHÉ F21049 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

GRAND CHAMBERY
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
298 rue de Chantabord – CS 82618
73026 CHAMBERY CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement d'entreprises SESA Agence PRB/SPIE BATIGNOLLES/BLONDET/SPTP/DELTA TP
SERVICES/EIFFAGE GENIE CIVIL
Mandataire : SESA AGENCE PRB
606, rue Denis Papin
73491 LA MOTTE SERVOLEX Cedex

C - Objet du marché public

☐ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière – Lot n°1 : canalisations et aménagement de voirie.

Contrat n°F21049

Le marché de travaux notifié le 28/07/2021 au mandataire SESA Agence PRB a pour objet les travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrières — Lot 1 — Canalisations et aménagements de voirie.

Le marché est décomposé en une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

Tranche	Montant (€HT)	Montant TVA	Montant (€TTC)
Tranche ferme (TF) — Pose de conduites de refoulement et de distribution et ouvrages associés entre le chef-lieu des Déserts et le réservoir de Plainpalais et aménagement de voirie	1 585 857.41 €HT	317 171.48 €	1 903 028.89 €TTC

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Tranche optionnelle 1 (TO1) — Pose d'une conduite de refoulement et ouvrages associés sur la commune de St Jean d'Arvey	269 999.08 €HT	53 999.82 €	323 998.90 €TTC
Tranche optionnelle 2 (TO2) — Pose de conduites d'adduction et de distribution, et ouvrages associés entre les réservoirs de Plainpalais et la Magne	960 262.54 €HT	192 052.51 €	1 152 315.05 €TTC

A ce jour, la tranche ferme et les tranches optionnelles ont été affermies par ordres de service (respectivement OS n°1 du 28/07/21, et OS n°3 du 06/10/21 et OS n°9 du 11/03/22).

Les délais d'exécution sont les suivants :

Tranche	Délai proposé par le candidat
Tranche ferme (TF) — Pose de conduites de refoulement et de distribution et ouvrages associés entre le chef-lieu des Déserts et le réservoir de Plainpalais et aménagement de voirie	15 semaines
Tranche optionnelle 1 (TO1) — Pose d'une conduite de refoulement et ouvrages associés sur la commune de St Jean d'Arvey	8.5 semaines
Tranche optionnelle 2 (TO2) — Pose de conduites d'adduction et de distribution, et ouvrages associés entre les réservoirs de Plainpalais et la Magne	16 semaines

Les délais ont fait l'objet de prolongation par ordres de service (OS 14 du 26/09/2022, OS 15 du 05/10/2022 et OS 16 du 17/10/2022) afin de tenir compte de (contraintes techniques suite à l'identification de rochers à dérocter qui ont entraînés un retard dans l'exécution des travaux).

Tranche ferme : prolongation de 12 semaines.

T01 : prolongation de 7 semaines.

T02 : prolongation de 13 semaines.

■ L'avenant n°1 avait pour objet d'acter le transfert du contrat entre le cotraitant Piantoni et la société SPTP et n'avait donc aucune incidence financière.

■ L'avenant n°2 avait pour objet la prise en compte de **travaux supplémentaires** sur la tranche ferme, relatifs à la **mise en place d'une conduite d'adduction dédiée à la ressource des Carres, depuis la chambre du chemin des sources de la Laysse et jusqu'au futur réservoir de Plainpalais.**

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 116 765,77 €
- Montant TTC : 140 118,92 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 7.36 %

■ Nouveau montant de la Tranche Ferme du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 702 623,18 €
- Montant TTC : 2 043 147,81 €

Le montant de la tranche ferme a ainsi été augmenté de 7,16%, soit une augmentation du montant du marché toutes tranches confondues de 4,15 %.

- L'avenant n°3 avait pour objet la modification du tracé de réseau AEP, afin d'éviter le chemin du Crêt sur Plainpalais Dessous, le rallongement du linéaire de canalisation de 182 ml, avec passage en accotement de RD et la modification de la reprise des branchements existants.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 45 375,51 €
- Montant TTC : 54 450,61 €
- % d'augmentation introduit par l'avenant 3 par rapport à la tranche ferme augmentée du montant de l'avenant 2 : 2,66 %

Nouveau montant de la Tranche Ferme du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 747 998,69 €
- Montant TTC : 2 097 598,42 €

D - Objet de l'avenant

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre des travaux réalisés pour la tranche ferme, des ajustements de quantités prévisionnelles sont nécessaires concernant plusieurs postes. Ces modifications de quantitatif correspondent à des aléas non prévisibles au stade projet, malgré les investigations préparatoires préalables.

Les plus-values concernent :

- Le volume de rocher supplémentaires, avec utilisation du BRH et le remblaiement en matériaux 0/80 mm complémentaire,
- La mise en conformité des branchements AEP plus importante que prévu,
- La surépaisseur d'enrobé rencontrée sur la RD ayant entraîné des découpes et démolitions complémentaires.
- Le linéaire de conduite verrouillé supplémentaire.

Plus-value financière induite de 249 063.94 € HT.

☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant 4 :

- Taux de la TVA : 49 812,79 €
- Montant HT : 249 063,94 €
- Montant TTC : 298 876,73€
- % d'augmentation introduit par l'avenant 4 par rapport à la tranche ferme augmentée du montant de l'avenant 3 : 14,25%

Nouveau montant de la Tranche Ferme du marché public :

- Taux de la TVA : 399 412,53€
- Montant HT : 1 997 062.63 €
- Montant TTC : 2 396 475,16€

Le montant du marché est donc modifié ainsi :

	Montant (€HT)
Tranche ferme (TF) — Pose de conduites de refoulement et de distribution et ouvrages associés entre le chef-lieu des Déserts et le réservoir de Plainpalais et aménagement de voirie	1 585 857.41 €HT
Tranche optionnelle 1 (TO1) — Pose d'une conduite de refoulement et ouvrages associés sur la commune de St Jean d'Arvey	269 999.08 €HT
Tranche optionnelle 2 (TO2) – Pose de conduites d'adduction et de distribution, et ouvrages associés entre les réservoirs de Plainpalais et la Magne	960 262.54 €HT
Montant du marché initial affermi (TF + TO1+ TO2)	2 816 119.03 € HT
Montant de l'avenant n° 2	116 765.77 € HT
Nouveau montant de la tranche ferme modifiée (TF+ Avenant n°2) <i>Pourcentage d'augmentation de la tranche ferme</i>	1 702 623.18 €HT +7.36%
Nouveau montant du marché affermi (TF+ TO1 + TO2 + Avenant n°2) <i>Pourcentage d'augmentation du marché affermi</i>	2 932 884.80 €HT + 4.15 %
Montant de l'avenant n°3	45 375,51 €HT
Nouveau montant de la tranche ferme modifiée (TF+ Avenants n°2 et 3) <i>Pourcentage d'augmentation de la tranche ferme</i>	1 747 998, 69 +10,22%
Nouveau montant du marché affermi (TF+ TO1 + TO2 + Avenants n°2 et 3) <i>Pourcentage d'augmentation du marché affermi</i>	2 978 260, 31 +5,76%
Montant de l'avenant n°4	249 063,94 €HT
Nouveau montant de la tranche ferme modifiée (TF+ Avenants n°2, 3 et 4) <i>Pourcentage d'augmentation de la tranche ferme</i>	1 997 062, 63 +25,93 %
Nouveau montant du marché affermi (TF+ TO1 + TO2 + Avenants n°2, 3 et 4) <i>Pourcentage d'augmentation du marché affermi</i>	3 227 324,25 +14,60 %

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)